

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Étaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PULLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-199

OUTIL COLLECTIF A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA MER VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION

Guingamp-Paimpol Agglomération soutient les entreprises sur son territoire notamment par le biais de dispositifs d'aides à l'investissement immobilier. Dans la même logique, l'agglomération souhaite contribuer à la valorisation des filières pêche et aquaculture avec la réalisation d'un outil de travail collectif. Le principe de cet investissement s'intègre dans le projet de territoire (et la stratégie mer et littoral) qui prévoit dans son orientation 3 de soutenir l'économie productive, en priorité l'économie de la mer et l'agriculture, en confortant la sphère productive maritime.

Propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2012, l'ancien bâtiment des viviers sur le port de Loguivy de la Mer fait l'objet d'un projet innovant.



Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2019, il a été décidé de réhabiliter ce bâtiment de 1000 m² pour offrir à l'ensemble des professionnels de la mer (pêcheurs, aquaculteurs, entreprises maritimes) un outil collectif offrant :

- Plusieurs chambres froides et des bassins d'eau de mer (le bâtiment disposant d'une prise d'eau de mer) pour le stockage des crustacés ou la purification des coquillages ;
- Des bureaux et une salle de réunion ;
- Deux studios pour les élèves du lycée maritime et les saisonniers.

Cet outil permettra le développement de nouvelles activités pour les futurs utilisateurs: éviscération de poisson, stockage de poissons vivants (filiale émergente non prise en compte par les structures portuaires exceptée Quiberon), abattage Ikejimi, décorticage de coquilles Saint-Jacques et ventes en circuit-court. Ces activités permettront une meilleure valorisation des produits.

Ce projet d'aménagement de l'outil collectif à destination des professionnels de la mer a fait l'objet de plusieurs études préalables afin d'en valider la pertinence ainsi que le montage financier et juridique. Ces études ont été menées par des prestataires qualifiés et compétents (HALIOCEAN – FCL Gérer La Cité – Cabinet COUDRAY). Ce projet est mené en concertation avec les professionnels de la mer.

Le sérieux du projet a permis à notre agglomération d'obtenir des financements à hauteur de 80% du montant prévisionnel (Europe, ETAT et Région).

Par délibération en date du 20 avril 2021, l'agglomération a approuvé le principe de la mise en place d'un contrat de concession de service comme mode de gestion de l'outil collectif.

L'appel d'offre pour l'attribution du futur contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation de l'outil s'est avéré infructueux.

Les élus en charge du dossier ont rencontré la CCI et la Coopérative Maritime afin de connaître les raisons de l'absence de remise d'offre. Ces échanges ont eu lieu les 27 et 30 septembre 2022.

Il ressort de ces échanges que la forme du contrat de concession correspondrait à un risque financier trop élevé au regard du manque de retour d'expérience sur ce type d'outil.

De plus, la CCI a une vision de la gestion de cet outil collectif similaire à celui d'une criée ou d'un outil de mareyage, ayant pour conséquence une augmentation des charges salariales, déséquilibrant le modèle économique.

Or cette vision n'est pas conforme au souhait de l'agglomération de mettre à disposition des professionnels un atelier collectif en autogestion.

Les élus en charge du dossier ont souhaité rencontrer les pêcheurs et les ostréiculteurs afin de les sonder sur le mode de gestion de cet outil. Cette rencontre a eu lieu le 20 janvier 2023.

Il en ressort que les professionnels partagent la même vision d'autogestion de l'outil que l'agglomération et ont réaffirmé leur souhait de confier la gestion de la structure à un représentant ayant un rôle de leadership sur le territoire et qui soit expérimenté.

En conséquence, il a été validé de proposer la gestion de l'outil à une structure locale par le biais d'un contrat de location de type bail précaire. Des rencontres ont été organisées avec la Coopérative Maritime de Paimpol en avril et mai derniers dans l'objectif de finaliser un contrat de location avec cette structure, mais la démarche n'a pas abouti.

Vu le nombre de professionnels qui ont clairement manifesté leurs intentions (15 lettres reçues ce jour),

Vu la nécessité de choisir un modèle de gestion garantissant la maîtrise par l'agglomération de l'usage de l'outil et la maîtrise du risque financier,

Vu la nécessité de mettre en service rapidement l'outil,

Il est proposé au conseil d'agglomération de valider le principe de la mise en place dans le cadre d'une phase de test, d'une gestion directe de l'équipement par l'agglomération.

Dans ce scénario, l'agglomération mobilise ses services pour gérer le fonctionnement de l'outil :

- Contrats d'entretien avec les fournisseurs pour les chambres froides et le traitement de l'eau, avec astreinte ;
- Contrat pour le suivi qualité et sanitaire avec un laboratoire d'analyse (prélèvements et analyses) ;
-

- Contrats de prestation de service pour le nettoyage, la gestion des déchets, le traitement des nuisibles, les produits et matériels d'hygiène, la formation hygiène/sécurité et les contrôles techniques réglementaires ;
- Recrutement d'un responsable de l'outil pour la gestion quotidienne de l'outil, le suivi des prestataires et la relation avec les usagers ;
- Mise à disposition de personnel de la direction TES pour la gestion administrative notamment le locatif de l'étage (bureaux, salle de réunion, studios).

L'impact sur le budget annexe Atelier Relais de fonctionnement de l'agglomération sera lié aux coûts de fonctionnement et aux frais de gestion courante (assurances, impôts, taxes) et aux recettes issues des locations des bassins, des chambres froides, des studios et des bureaux.

COÛTS DE FONCTIONNEMENT EN €HT 2023		
CHARGES	année 1	% des charges
ÉLECTRICITE 0,18€KWH	108 867	53,5%
EAU	2 926	
LAMPES UV	1 730	
MAINTENANCE	8 959	
CONSOMMABLES	6 176	
GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT	2 372	
TOTAL CHARGES VARIABLES	131 030	64,4%
ASSURANCES	12 648	
FRAIS REGLEMENTAIRES	7 016	
FRAIS DE TELECOM	1 054	
FRAIS INFORMATIQUE	1 054	
FRAIS DE COMPTABILITE	0	
HONORAIRES	0	
FRAIS DE STRUCTURE (15% DES FRAIS SALARIAUX)	6 113	
TOTAL CHARGES FIXES	27 885	13,7%
RESPONSABLE ATELIER 1 ETP	33 583	
GESTION ADMINISTRATIVE 0,2 ETP	7 173	
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	40 756	20,0%
CPO COQUILLAGES	260	
CPO CRUSTACES	260	
REDEVANCES DOMANIALES	100	
TAXES FONCIERES	3 220	
TOTAL IMPOTS ET TAXES	3 840	1,9%
TOTAL CHARGES	203 511 €HT	100%

Afin d'équilibrer les coûts de fonctionnement et l'amortissement, différents tarifs présentés en annexe sont proposés afin d'obtenir les recettes estimées suivantes :

RECETTES EN €HT 2023		
RECETTES	Année 1	% des recettes
SUBVENTIONS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL	32 968	13%
BASSINS	127 944	52%
CHAMBRES FROIDES	55 233	23%
ATELIER PRODUITS FINIS	3 120	1%
ATELIER CONDITIONNEMENT COQUILLAGES	2 340	1%
TOTAL VIVIERS	188 637	77%
BUREAUX		
HORS CHARGE	9 283	
AVEC CHARGE ESTIMEE	11 317	5%
SALLE DE REUNION		
HORS CHARGE	2 880	
AVEC CHARGE ESTIMEE	3 757	2%
LOGEMENT 1		
HORS CHARGE	3 432	
AVEC CHARGE ESTIMEE	4 339	2%
LOGEMENT 2		
HORS CHARGE	3 432	
AVEC CHARGE ESTIMEE	4 339	2%
TOTAL LOCATIF	23 752	10%
TOTAL RECETTES	245 357 €HT	100%

Soit le bilan financier annuel prévisionnel de cet équipement :

TOTAL AMORTISSEMENT	41 846 €HT
TOTAL CHARGES	203 511 €HT
TOTAL AMORTISSEMENT+CHARGES	245 357 €HT
TOTAL RECETTES	245 357 €HT

Une communication active sera également menée afin de faire la promotion de cet outil collectif.

Un bilan du fonctionnement de l'outil collectif sera réalisé à l'issue de la première année afin de préciser les tarifs pour l'année suivante.

En parallèle de cette phase de test qui permettra d'ajuster le modèle économique de l'outil et qui pourrait durer environ 3 ans, l'agglomération poursuivra son travail de réflexion autour de la création d'un modèle de gestion pérenne et innovant, associant l'ensemble des représentants de l'économie bleue autour d'un projet collectif et porteur d'une vision innovante du territoire.

Pour ce faire, l'agglomération pourra bénéficier d'une prestation d'accompagnement par l'ADESS à la création d'une structure innovante, de type SCiC par exemple.

Des financements seront recherchés pour diminuer l'impact financier des coûts de fonctionnement, comme par exemple les Fonds Européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ou les fonds IBReizh pour l'électricité.

En ce qui concerne plus particulièrement les charges de personnel, une demande de subvention sera déposée auprès de la Commission Mer et Littoral du quartier maritime de Paimpol.

Le plan de financement prévisionnel qui sera présenté est le suivant :

Plan de financement prévisionnel des charges de personnel et de l'accompagnement, pour une durée de 3 ans :

Dépenses réelles (sur 3 ans)		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Frais salariaux (Brut + charges patronales sur la période)	129 023,40	84,1%
Dont Responsable Atelier collectif	107 505,00	70,1%
Dont Gestion administrative	21 518,40	14,0%
Frais de structure (15% des frais salariaux)	19 353,51	12,6%
Frais d'accompagnement à la création d'une structure	5 000,00	3,3%
Total	153 376,91	100,0%
Dépenses éligibles (sur 3 ans)		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
frais salariaux (Brut + charges patronales sur la période)	107 505,00	
Dont Responsable Atelier collectif	107 505,00	87,0%
Frais de structure (15% des frais salariaux)	16 125,75	13,0%
Total	123 630,75	100,0%

Recettes (sur 3 ans)		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Europe - FEAMP - DLAL LTC & Pays de Guingamp	49 452,30	32,2%
Région - Politique sectorielle	49 452,30	32,2%
Autofinancement public - partie éligible	24 726,15	16,1%
Autofinancement public - partie non éligible	29 746,16	19,4%
Total	153 376,91	100,0%

L'ensemble de ces éléments constituant le budget prévisionnel de l'outil collectif à destination des professionnels de la mer est à prendre avec du recul car ils dépendront du nombre de professionnels engagés, des modalités de recrutement et des coûts réels notamment des coûts de l'électricité pour lesquels une recherche de financement va être engagé auprès d'Iberdrola.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver le principe de la mise en place d'une gestion directe de l'équipement comme mode de gestion de l'outil collectif à destination des professionnels de la mer ;**

- D'approuver le projet de création d'un emploi de responsable de l'outil collectif ;
- D'approuver la proposition d'accompagnement par l'ADESS ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'approuver les tarifs présentés en annexe ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions FEAMPA (programme DLAL FEAMPA) et/ou du Conseil régional ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution ;
- D'autoriser le Président à supporter toutes modifications du plan de financement et une prise en charge systématique par l'autofinancement, en cas de financements externes inférieurs au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

